

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **88400922.6**

(51) Int. Cl. 4: **A 44 C 5/24**

(22) Date de dépôt: **15.04.88**

(30) Priorité: **17.04.87 FR 8705512**

(43) Date de publication de la demande:
19.10.88 Bulletin 88/42

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: **CARTIER INTERNATIONAL B.V.**
Herengracht 436
Amsterdam-C (NL)

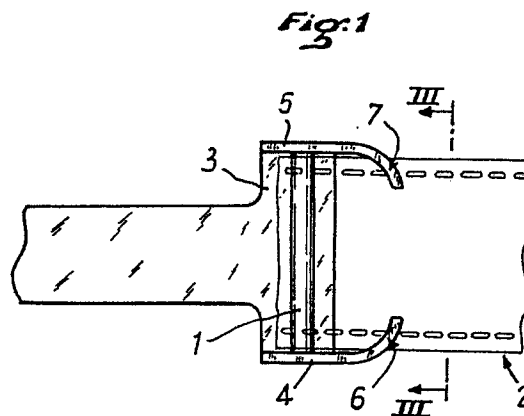
(72) Inventeur: **Perrin, Alain-Dominique**
32, avenue de l'Imprératrice Joséphine
F-92500 Rueil-Malmaison (FR)

(74) Mandataire: **Nony, Michel**
Cabinet NONY & CIE 29, rue Cambacérès
F-75008 Paris (FR)

(54) **Nouveau dispositif de fixation réglable d'un bracelet, en particulier pour bracelet-montre.**

(57) L'invention est relative à un dispositif de fixation d'un bracelet sur une boucle, en particulier d'un bracelet en cuir sur une boucle auto-déployante de bracelet-montre.

Il comporte une tige (1) autour de laquelle est repliée la bande (2) qui constitue le bracelet et un support (3) maintenant une première partie (2a) de la bande (2) repliée autour de la tige (1), caractérisé par le fait qu'il comporte en outre deux organes de maintien (6,7) solidaires du support (3) situés de part et d'autre de la bande (2) et dont les extrémités écartées l'une de l'autre d'une distance inférieure à la largeur de la bande (2) sont à une distance suffisante de la tige (1) en direction du bracelet pour que les bords de la seconde partie (2b) de la bande (2) repliée autour de la tige (1) et située à l'opposé de la première partie (2a) qui s'appuie sur le support (3) puissent, par déformation de la bande (2) selon des lignes parallèles à sa longueur, être engagés en dessous des organes de maintien (6,7) pour déterminer la longueur utile du bracelet.



Description

Nouveau dispositif de fixation réglable d'un bracelet, en particulier pour bracelet-montre.

La présente invention a pour objet un nouveau dispositif de fixation de manière réglable d'un bracelet, en particulier pour bracelet-montre.

Il est actuellement connu d'utiliser pour des montre-bracelets, des boucles dites auto-déployantes qui sont constituées par deux éléments métalliques articulés entre eux à une de leurs extrémités, alors que l'autre extrémité de chacun d'eux est reliée à une extrémité des éléments du bracelet qui sont le plus souvent constitués par des bandes de cuir.

Ces dispositifs présentent l'avantage d'être particulièrement esthétiques et d'éviter que la montre ne risque de tomber lorsque l'on ouvre la boucle du bracelet, du fait que cette ouverture se limite à accroître sensiblement la périphérie du bracelet, qui peut ainsi passer autour de la main.

Cependant ces bracelets à boucle auto-déployante, présentent l'inconvénient qu'il est nécessaire d'adapter les bandes de cuir qui constituent le bracelet proprement dit pour qu'elles aient dans chaque cas une longueur qui correspond au tour de poignet de l'utilisateur de la montre. La présente invention est relative à un dispositif qui permet d'une manière simple et efficace d'adapter rapidement la longueur d'un élément en cuir du bracelet pour que ce dernier corresponde au tour de poignet de l'utilisateur.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement approprié à la fixation ajustable d'un bracelet en cuir sur une boucle auto-déployante, mais il peut également être utilisé avec d'autres types de boucles.

La présente invention a pour objet un dispositif de fixation d'un bracelet sur une boucle, en particulier d'un bracelet en cuir sur une boucle auto-déployante de bracelet-montre, du type comportant une tige autour de laquelle est repliée la bande qui constitue le bracelet et un support maintenant une première partie de la bande repliée autour de la tige, caractérisé par le fait qu'il comporte en outre deux organes de maintien solidaires du support, situés de part et d'autre de la bande et dont les extrémités écartées l'une de l'autre d'une distance inférieure à la largeur de la bande sont à une distance suffisante de la tige en direction du bracelet pour que les bords de la seconde partie de la bande repliée autour de la tige et située à l'opposé de la première partie qui s'appuie sur le support puissent, par déformation de la bande selon des lignes parallèles à sa longueur, être engagés en dessous des organes de maintien pour déterminer la longueur utile du bracelet.

Conformément à l'invention et bien que dans la description le bracelet soit indiqué comme constitué par une bande en cuir, il est clair qu'il peut être réalisé avec tout matériau présentant des caractéristiques similaires.

Dans un mode de réalisation préféré, le dispositif selon l'invention comporte un support constitué par une plaque métallique relativement mince, repliée à angle droit à ses extrémités pour former deux ailes

qui sont écartées l'une de l'autre d'une distance qui est légèrement supérieure à la largeur de la bande constituant le bracelet, la tige étant assujettie entre ces ailes repliées en laissant entre elle et la plaque une distance légèrement supérieure à l'épaisseur de la bande, les ailes ainsi repliées à angle droit par rapport à la plaque étant elle-mêmes prolongées en direction du bracelet par des organes de maintien qui sont déportés vers l'intérieur à une distance suffisante de la tige pour que l'on puisse engager sous ces organes la bande qui constitue le bracelet.

Grâce à l'invention, la bande de cuir qui constitue le bracelet peut être repliée sur elle-même en une position quelconque de sa longueur en étant maintenue de manière simple et efficace par le dispositif qui vient d'être décrit, sans qu'il soit besoin de réaliser d'orifices dans le bracelet.

Dans un mode de réalisation préféré de l'invention, l'extrémité libre d'un élément articulé d'une boucle auto-déployante vient en position fermée recouvrir et cacher le dispositif selon l'invention qui est fixé à l'extrémité libre de l'autre élément de la boucle auto-déployante de manière à conserver à cette dernière son caractère esthétique.

Dans le but de mieux faire comprendre l'invention, on va décrire maintenant à titre d'illustration et sans aucun caractère limitatif un mode de réalisation pris comme exemple et représenté sur le dessin annexé. Sur ce dessin :

-la figure 1 est une vue de dessus d'un dispositif selon l'invention,

-la figure 2 est une vue en élévation du dispositif de la figure 1,

-les figures 3 et 4 sont des vues en coupe selon III-III des figures 1 et 2,

-la figure 5 est une vue en perspective du dispositif des figures 1 à 4, et

-la figure 6 est une vue en élévation d'une boucle auto-déployante munie du dispositif des figures 1 à 5.

Sur la figure 1 on a représenté en traits forts le dispositif de fixation, et en traits fins les contours de la bande de cuir qui constitue le bracelet proprement dit.

On voit sur les figures 1 à 3 la tige métallique 1 autour de laquelle se trouve repliée la bande de cuir 2 du bracelet pour former les parties 2a et 2b.

On voit également sur les figures 1 et 4, la plaque support 3 dont les extrémités 4 et 5 sont repliées à angle droit pour former des ailes qui supportent la tige 1 qui peut être fixée, par exemple soudée.

Conformément à l'invention la distance qui sépare la tige 1 de la plaque support 3 est légèrement supérieure à l'épaisseur de la bande de cuir 2 et, comme vu sur les figures 1 et 2, la plaque support 3 se prolonge suffisamment vers la droite jusqu'en 3a par rapport à la tige 1 pour maintenir repliée autour de la tige 1 la partie 2a de la bande de cuir 2.

Dans le mode de réalisation des figures 1 à 5, les parties supérieures des ailes 4 et 5 sont prolongées en direction du bracelet de cuir puis repliées vers

l'intérieur en formant des organes de maintien 6 et 7.

La distance séparant les extrémités des organes de maintien 6 et 7 est suffisamment importante pour que en repliant parallèlement à sa longueur la partie 2b de la bande de cuir qui forme le bracelet, on puisse glisser ses bords latéraux sous les organes de maintien 6 et 7 comme représenté sur la figure 3.

On voit que l'on peut de cette manière régler à volonté, la longueur utile du bracelet en cuir qui est assujéti à la boucle, par le fait que les deux parties 2a et 2b de ce bracelet peuvent être en un endroit quelconque, repliées l'une contre l'autre, autour de la tige 1 comme on peut le voir en coupe sur la figure 4.

On a représenté sur la figure 5 une vue en perspective du dispositif selon l'invention où l'on retrouve les différents éléments représentés sur les figures 1 à 4 et qui viennent d'être décrits.

Sur la figure 6 qui est une vue en élévation d'une boucle auto-déployante munie du dispositif selon l'invention, on retrouve à la partie inférieure droite le dispositif qui vient d'être décrit.

Dans le cas du mode de réalisation de la figure 6, la plaque-support 3 est fixée à l'extrémité libre d'un élément 8 de la boucle auto-déployante, lequel est articulé à l'autre élément 9 par une charnière 10.

L'extrémité libre de l'élément 9 comporte une pièce 11 qui lors de la fermeture de la boucle vient se placer au-dessus des ailes 4 et 5 et des organes de maintien 6 et 7 pour les cacher.

Cet élément 11 permet également de procéder facilement à l'ouverture et à la fermeture de la boucle auto-déployante.

L'autre élément 12 du bracelet en cuir est fixé de manière articulée sur l'élément 11.

On voit que, conformément à l'invention, il est possible d'une manière simple et efficace d'ajuster la longueur de l'élément de bracelet en cuir autour du poignet de l'utilisateur, ce qui présente l'avantage de n'avoir à fabriquer et à tenir en stock qu'un type unique de bracelet.

Le dispositif selon l'invention présente également pour l'utilisateur, l'avantage de pouvoir ajuster la longueur de son bracelet pour l'adapter aux variations éventuelles du tour de son poignet, ce qui peut être effectué sans détériorer le bracelet en cuir qui n'a pas besoin d'être perforé.

Il est bien entendu que les modes de réalisation qui ont été décrits ci-dessus ne présentent aucun caractère limitatif et qu'ils pourront recevoir toutes modifications désirables sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

En particulier il est clair que le dispositif selon l'invention peut être utilisé pour fixer des bracelets qui ne sont pas en cuir mais en un autre matériau présentant des caractéristiques analogues.

De même on comprend que les organes de maintien peuvent être réalisés de manière différente.

Revendications

1. Dispositif de fixation d'un bracelet sur une

boucle, en particulier d'un bracelet en cuir sur une boucle auto-déployante de bracelet-montre, du type comportant une tige (1) autour de laquelle est repliée la bande (2) qui constitue le bracelet et un support (3) maintenant une première partie (2a) de la bande (2) repliée autour de la tige (1) caractérisé par le fait qu'il comporte en outre deux organes de maintien (6,7) solidaires du support (3) situés de part et d'autre de la bande (2) et dont les extrémités écartées l'une de l'autre d'une distance inférieure à la longueur de la bande (2) sont à une distance suffisante de la tige (1) en direction du bracelet pour que les bords de la seconde partie (2b) de la bande (2) repliée autour de la tige (1) et située à l'opposé de la première partie (2a) qui s'appuie sur le support (3) puissent, par déformation de la bande (2) selon des lignes parallèles à sa longueur, être engagés en dessous des organes de maintien (6,7) pour déterminer la longueur utile du bracelet.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la bande (2) qui constitue le bracelet est réalisée en cuir.

3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que le support est constitué par une plaque métallique (3) repliée à angle droit à ses extrémités pour former deux ailes (4,5) qui sont écartées l'une de l'autre d'une distance légèrement supérieure à la largeur de la bande (2) constituant le bracelet, la tige (1) étant assujétiée entre lesdites ailes repliées (4,5) en laissant entre elle et la plaque (3) une distance légèrement supérieure à l'épaisseur de la bande (2), les ailes (4,5) étant elles-mêmes prolongées en direction du bracelet par deux organes de maintien (6,7) qui sont déportés vers l'intérieur à une distance suffisante de la tige (1) pour que l'on puisse engager la bande (2) sous eux.

4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait qu'il est assujéti à l'extrémité libre d'un élément (8) articulé d'une boucle auto-déployante et que lors de la fermeture de celle-ci, il est recouvert par l'extrémité libre (11) de l'autre élément (9) de la boucle auto-déployante.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

Fig:1

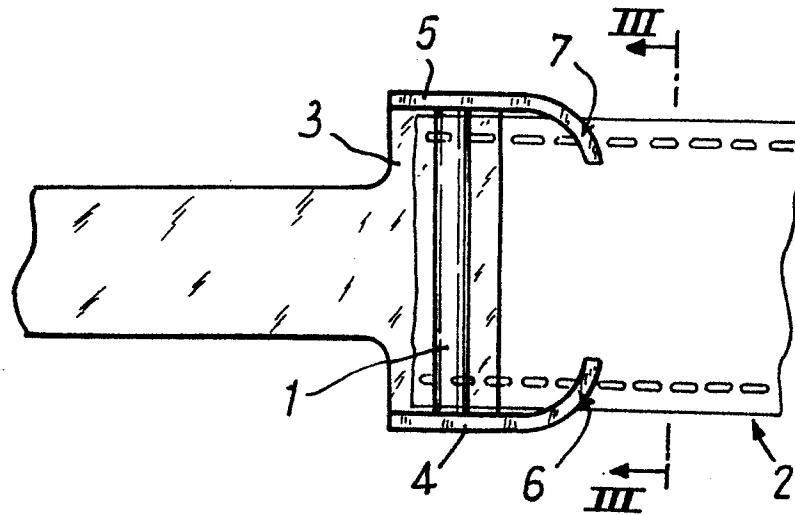


Fig: 2

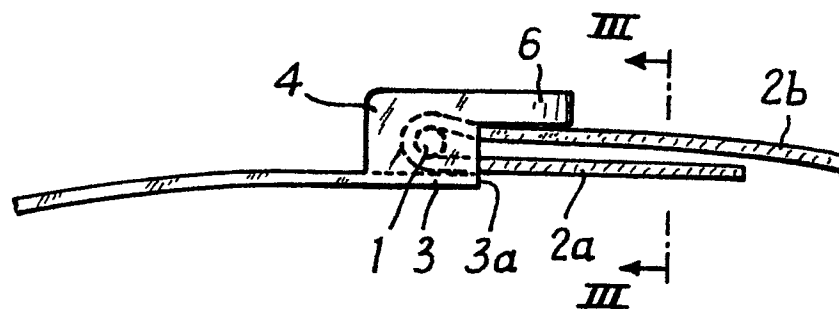


Fig:3

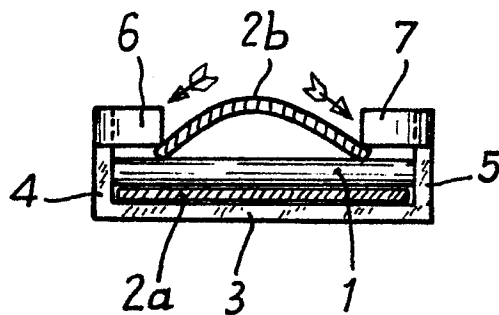
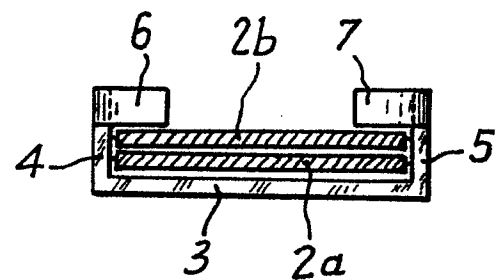


Fig:4



0287475

Fig. 5

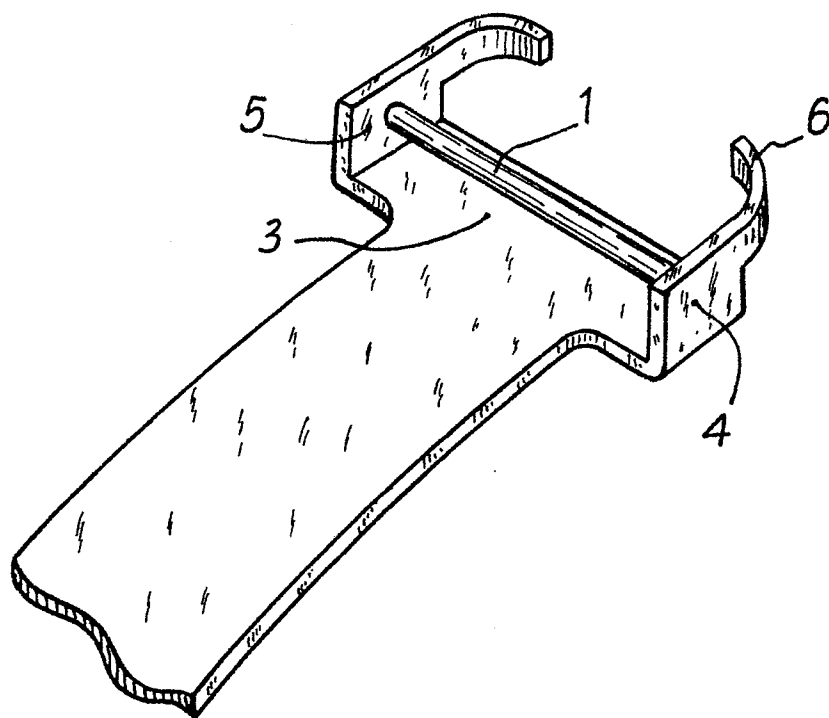
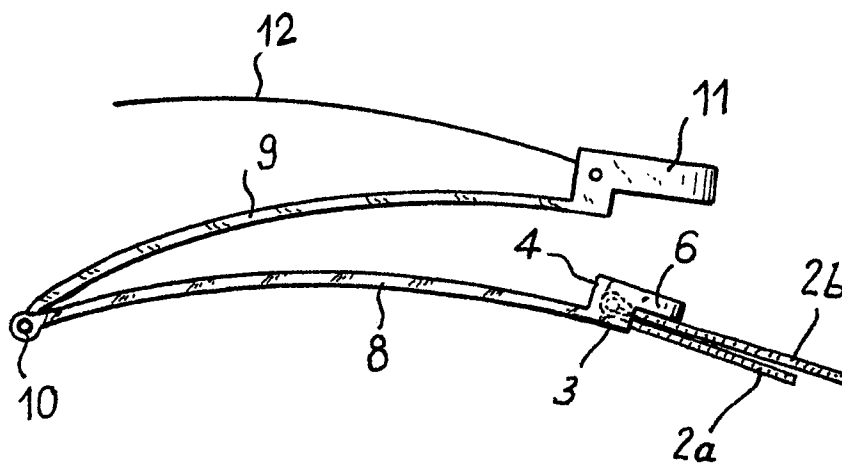


Fig. 6





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 40 0922

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	CH-A- 608 702 (PATEK PHILIPPE SA) * En entier * ---	1-4	A 44 C 5/24
A	FR-A-2 442 605 (F. MISEREZ) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A 44 C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 20-07-1988	Examineur GARNIER F.M.A.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			